



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

L'an deux mille vingt le dix-sept juin à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Goult, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-85

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021 «PRINCIPAL»

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 32 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 38

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Laurence GREGOIRE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC donne pouvoir à M. Pascal RAGOT
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Benjamin BAGNIS, Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210617-2021-85-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1612-11,

Vu, la délibération n°2021-60 du 08 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité de virer les dépenses effectuées à l'article 2315 de l'OP 110 « Aménagement extérieur de l'Office de Tourisme » à l'article 2312 avant intégration à l'article 2128 à l'inventaire,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2021 « Principal » de la Communauté de Communes comme présentée ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
23	2315	OPNI	o		422 555,00
TOTAL GENERAL:					422 555,00

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
23	2312	OPNI	o		422 555,00
TOTAL GENERAL:					422 555,00

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2021 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon telle que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210617-2021-85-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021